

11 AVRIL 1985

JEAN-PIERRE CHAUVEAU

Spécialisations écologiques, État et réalisation de la valeur par les échanges à longue distance

Les textes de Paul Lovejoy et de Richard Roberts soumis à notre réflexion ont en commun une double préoccupation quant à leur objet d'étude : aborder l'histoire africaine sous l'angle de l'histoire économique, aborder l'histoire économique sous l'angle des échanges¹. Chaque auteur s'inscrit cependant dans une problématique particulière que je rappelle rapidement avant de soulever quelques problèmes d'interprétation. Roberts se situe dans un débat sur les « mécanismes » de l'échange au sein des formations sociales africaines. Critiquant le « formalisme » de Hopkins qui interprète les échanges à longue distance à partir des instruments néo-classiques de l'offre et de la demande, il propose de lui substituer une analyse — quelque peu keynésienne — en termes de « politique économique » du dispositif étatique. Lovejoy choisit une analyse sectorielle « trans-sociétale », rassemblant magistralement les informations concernant un produit particulier (la noix de kola). Il systématise les variantes historiques et locales de ce que l'on pourrait appeler la « politique de la kola ». L'État, ici encore, est considéré *a posteriori* comme l'instrument privilégié de contrôle et de régulation, aussi bien dans les sociétés « importatrices » (Mande, Hausa) que dans les sociétés productrices (Ashanti).

Lovejoy et Roberts accordent tous deux aux différenciations écologiques une place dominante dans la division intracontinentale de la production et des échanges : le premier du fait des conditions bioclimatiques évidentes de la production de kola, le second parce que seuls les échanges interzonaux seraient susceptibles d'expliquer le développement du commerce à longue distance en créant les conditions d'expansion de l'offre, de la demande et d'élaboration de politiques économiques diversifiées. Les deux auteurs insistent sur l'existence d'effets de domination entre ensembles politico-économiques à l'avantage de ceux ayant « réalisé » les réseaux marchands professionnels et/ou l'État.

1. Ils contribuent au passage à combattre les pré-supposés, encore courants dans la production des historiens comparatistes, qui affublent les sociétés africaines d'un « manque » spécifique comblé par la traite européenne ou arabe. Voir, par exemple, le dernier ouvrage de F. BRAUDEL (1979).

Le mérite de leurs contributions est de montrer qu'un « secteur capitalistique » (Rodinson 1966) notable et ancien est à l'œuvre qui ne se comprend qu'en intégrant les données des sociétés productrices *et* importatrices, de la demande *et* de l'offre, de la spécialisation écologique *et* des « politiques économiques » (choix alternatifs, et en partie volontaristes, d'organisation économique ne se réduisant pas à des « besoins » postulés et a-historiques). Il en résulte, au sein même des espaces écologiques homogènes et entre eux, une variété de situations et de figures relationnelles qui ressortissent à l'analyse historique (existence ou non de l'État dans les sociétés exportatrices de kola, ou types de relations instituées entre sociétés « marchandes » de la savane et sociétés productrices de la forêt chez Lovejoy ; politique différentielle des États à l'égard des classes marchandes chez Roberts).

Cet acquis étant souligné, deux ambiguïtés persistent à la lecture de ces textes. La première concerne la conception mécaniste de la différenciation écologique chez ces auteurs ; la seconde, la prééminence attribuée aux sociétés à État dans l'entretien et le développement des échanges continentaux. Si bien que l'histoire économique n'est éclaircie dans des sociétés déterminées que pour s'obscurcir dans d'autres et, à moins d'opter pour des explications culturalistes ou diffusionnistes discutables, se soustrait à toute théorisation générale au profit d'une typologie formelle. Or, l'exemple des sociétés de la moyenne Côte d'Ivoire suggère qu'une telle résignation n'est pas inévitable. Leurs situations particulières à l'égard des thèmes traités par Lovejoy et Roberts (zone de transition est-ouest dans la production et le commerce de la kola ; zone de transition nord-sud dans la différenciation écologique entre la forêt et la savane) autorisent à les utiliser comme base de discussion des arguments de ces deux auteurs.

1. Spécialisations écologiques, différenciations géographiques et division sociale du travail

Le mérite de Lovejoy et de Roberts est de suggérer que la spécialisation écologique n'est pas une donnée irréfragable et univoque du « milieu naturel » déterminant les activités humaines. Par la mobilité relative des hommes et des facteurs de production, ainsi que par la constitution d'ensembles économiques et politiques originaux, la spécialisation écologique alimente des enjeux économiques, sociaux et politiques que les échanges à longue distance, tout en possédant leur efficacité propre, ne font que révéler. Ce sont ces enjeux ou ces stratégies qui sont les variables déterminantes, non les différences écologiques.

Poursuivons plus loin ce raisonnement : les différenciations géographiques, censées traduire les spécialisations « naturelles », résultent aussi de différenciations entièrement construites par les activités humaines. Cela s'explique par : (1) la possibilité d'adaptation d'un grand nombre de produits de base à un large spectre de conditions naturelles (igname en savane, riz en forêt, coton en forêt, etc.) ; (2) la possibilité de substi-

tution de produits différents relativement à un usage déterminé (cotonraphia-écorces ; sel marin-sel gemme-sels végétaux ; arachide-cucurbitacées-arbres à fruits oléagineux). Il en résulte : (1) la dilution de la notion de frontière écologique au profit de celle de seuils progressifs ; (2) la non-pertinence de la notion de « complémentarité écologique » prise dans un sens strict et, par conséquent, l'impossibilité de fonder les échanges à grande distance sur cette seule notion, qui n'est qu'une condition « permissive » ; (3) la possibilité de « micro-différenciations » territoriales qui ne sont pas nécessairement déterminées par des « micro-spécialisations » écologiques. Le tableau des activités de production précoloniales en pays Baule, Guro et Bete confirme ces remarques.

En outre — et c'est un aspect important que Roberts souligne avec justesse pour les « îlots à haut pouvoir d'achat » soudaniens — les produits de consommation locaux (vivriers, pagnes, produits artisanaux) et les « services » (grande chasse, soins médicaux, cultes et amulettes, artisanat itinérant, portage, etc.) pouvaient faire l'objet de rémunération, donc d'une division sociale du travail non exclusive mais créatrice d'écart, de « pouvoirs d'acquisition » différentiels. Le pays Baule, de ce point de vue, semble avoir le plus développé cette circulation interne par l'usage à vocation universelle de la poudre d'or. Les activités « professionnelles » étaient, de façon générale, créatrices de richesse, avec le statut de *blengbi* qui s'y rattache et que l'on retrouve dans les sociétés méridionales sous la forme institutionnalisée de la « fête des richesses » (Abe, Ebrie, Odzukru) (Memel-Fotê 1980).

Il faut ajouter que, *pour une formation sociale donnée* — seule unité pertinente d'observation si l'on rejette le déterminisme écologique —, les échanges extérieurs constituent une source supplémentaire d'alternatives possibles². Ainsi, quand on affirme que les échanges à longue distance traduisent une complémentarité, il faut ajouter qu'ils peuvent aussi bien constituer des enjeux concurrentiels : c'est évident dans les sociétés de l'hinterland côtier ivoirien où des produits aussi importants que le fer, le sel, le cuivre, les armes, le bétail, les captifs et les tissus pouvaient provenir de sources géographiques différentes, selon des termes d'échange et dans des conditions sociales de transfert propres. Il en découle qu'on ne peut déduire mécaniquement une division géographique du travail des spécialisations écologiques, et que, corrélativement, celle-ci est inséparable de la division sociale interne du travail — selon des modalités sur lesquelles nous allons revenir.

Retenons : (1) que la « division continentale » de la production n'explique pas grand-chose à force d'être spécifiée ; (2) qu'elle n'a de sens légitime que si, comme Lovejoy, on envisage un produit déterminé et les groupes d'intérêts *particuliers* qui se définissent par rapport à sa production et à sa circulation (Lovejoy a soin de préciser que la kola

2. L'analyse est encore compliquée par l'existence d'échanges réciproques portant sur un même produit entre deux sociétés (pagnes, bétail et captifs entre Baule et Guro ; or entre Baule et Dida du Wata).

s'inscrit dans un ensemble d'autres produits échangés) ; (3) que « l'effet multiplicateur » des échanges à longue distance fondé sur la complémentarité écologique présumée n'est qu'un aspect tout à fait particulier des échanges entre formations sociales différentes. Ces précisions à propos des arguments de Lovejoy et Roberts révèlent un présupposé qui leur est commun.

2. *La prééminence imputée aux sociétés à État dans l'entretien et le développement des échanges intersociétaux à longue distance*

Cette hypothèse, telle que la formule explicitement Roberts, doit être examinée attentivement. Elle repose sur une corrélation implicite avec un troisième terme : l'établissement et/ou l'encouragement d'un réseau de marchands professionnels qui serait, à l'image du capitalisme commercial européen, la forme la plus fonctionnelle des échanges à grande distance. Or, Roberts précise avec raison que les rapports entre l'État et cette classe de marchands sont variables (exemples de la Sénégambie et de l'Ashanti). En effet, la sollicitation de cette classe par l'État peut fluctuer en fonction des circonstances (cas de l'Ashanti : Wilks 1961) ; au sein d'un même « type culturel » d'État, les rapports ne sont pas nécessairement identiques (chez les Akan, les Dyula se voient accorder des « privilèges » dans le royaume abron du Gyaman, alors qu'ils sont l'objet d'une méfiance mesurée en Ashanti : Terray 1974; Wilks 1961) ; enfin, il faut considérer si cette classe est originaire ou non de la population que se soumet l'État.

Par ailleurs, il reste à démontrer que l'échange inter-sociétal à grande distance par réseau professionnel (unifié par l'existence de lieux de marchés relativement libres) soit aussi fonctionnel et dynamisant qu'on l'affirme par rapport au développement des échanges (Meillassoux 1971). L'effet polarisant de relations privilégiées entre un État et un réseau professionnel peut être inhibant sur le commerce régional dans son ensemble (ainsi de la domination ashanti sur le commerce de la vallée du Comoé jusqu'au dernier tiers du XIX^e siècle : Terray 1974) ; l'« effet multiplicateur » du réseau professionnel, qui confisque à son profit une part importante de la valeur réalisable, peut être inférieur à celui du système des « hôtes-courtiers » et de l'échange à grande distance par « expéditions » et « relais » — à condition de ne pas associer, comme on le fait souvent, ces formes d'échanges à une économie « d'autosubsistance » — ; loin d'être un « pis-aller » au maintien des échanges à longue distance, ces formes s'articulent avec des réseaux marchands et ne sont pas sans les impulser (à cet égard, le réseau encore mal connu des *asoko* entre la Gold Coast et le Liberia au XIX^e siècle, et l'existence des « bourgs de transit », constituent l'équivalent côtier du réseau dyula). La « politique économique » (et ses conséquences sur les échanges à longue distance) n'est pas un attribut exclusif des sociétés à État ; elle peut fort bien émaner d'intérêts et d'alliances de classes particuliers non cristallisés en un appareil étatique unifié. État ou pas, l'alternative première

pour les groupes sociaux dominants est de favoriser ou non l'émergence d'une activité commerciale spécialisée ou bien la pénétration d'un réseau commercial étranger. L'exemple baule est révélateur de la complexité des choses : la constitution historique de l' « ethnie » au XVIII^e siècle se serait effectuée sous l'égide de la chefferie walebo avec fermeture de l'espace économique au réseau dyula. Par la suite, le système politique se serait progressivement dégradé, avec l'expansion et la dispersion territoriales des différentes confédérations ou groupes, l'exploitation intensive de l'or au sud et à l'est, l'aménagement de voies concurrentes de trafic et de « bourgs de transit » au sud, l'accumulation d'esclaves relativement peu réexportés vers la côte. Comme en Ashanti, mais sans l'existence d'un État confédéral fort — voire en même temps que son dépérissement —, le « northern factor » a été neutralisé dans ses effets déstabilisants potentiels, tandis que l'intégration au réseau *asoko* du Sud était davantage poussée. L'intérêt des Baule pour le commerce à grande distance de la kola, dont ils n'étaient producteurs que dans leurs marches occidentales et orientales, s'en est trouvé affaibli au profit des échanges sur l'or, l'artisanat de l'or et du laiton, les pagnes et les produits de transit (bétail, captifs, armes, sel). Le « principe du marché » et l'établissement de lieux privilégiés d'échanges ont été « aménagés » à partir du mode dominant des échanges internes : hôtes-courtiers et notables-négociants non professionnels. La « sécurité » des échanges ne passait pas par le contrôle territorial d'une autorité politique supérieure, mais par l'établissement à grande échelle d'alliances diversifiées au profit de groupes d'intérêts socio-économiques. Il semble, en définitive, que les explications univoques des relations entre État, réseau de marchands professionnels et développement des échanges sont biaisées par la coupure implicite entre échange de valeurs d'usage et échange de valeurs d'échange.

3. *Rapports sociaux internes, échanges à grande distance et réalisation de la valeur*

La non-homogénéité sociale de chaque peuple a suscité des stratégies de transfert et de réalisation de la valeur dont ne peuvent rendre compte ni les théories substantivistes (mettant en avant les « sphères d'échanges » plus ou moins imperméables) ni les théories formalistes (fondées sur la maximisation d'un avantage « social » manipulable par définition). Le dépassement de la théorie substantiviste par le concept marxiste de « mode de production » a certainement permis d'aborder de façon nouvelle ce problème. Toutefois, le primat donné aux phénomènes de production matérielle sur ceux relevant de la circulation n'a pas toujours contribué à éclaircir l'articulation de ces deux niveaux. L'explication par la superposition d'un commerce à grande distance sur le dispositif de production domestique et villageois est encore moins recevable dans les sociétés sans État ni classe marchande spécialisée que dans celles où ils existent. Terray (1974) avait déjà critiqué cette interprétation en suggérant qu'État et grand commerce n'étaient que les conséquences d'un mode de production

esclavagiste. En effet, l'existence de l'État et d'une classe marchande particulière n'est pas nécessaire aux transferts de produits en grande quantité et sur de longues distances — comme l'attestent les sociétés historiques ivoiriennes à l'ouest des Anyi et des Abron. Reste alors à préciser ce que Boutillier (1971) et Meillassoux (1971) appellent les « échanges par relais » et le « négoce par expédition ». Ces notions commodes renferment des possibilités de simplifications abusives si elles sont définies par rapport à une homogénéité sociale et spatiale « ethnique » et à la radicalité de la coupure entre valeur d'usage et valeur d'échange. Or, ces deux présupposés doivent être démontrés. J'en terminerai en soulignant quelques éléments à prendre en considération :

- Même lorsque les « sphères de circulation » (consommation courante, biens matrimoniaux, biens de prestige) sont relativement autonomes — ce qui est loin d'être le cas général dans la moyenne Côte d'Ivoire —, il existe des dispositifs permettant de tourner leur intransitivité : les échanges différés internes, les échanges extérieurs, et leur combinaison.
- Les échanges extérieurs impliquent un dispositif de contrôle social qui n'est jamais donné une fois pour toutes. Launay (1978) a mis en évidence, à partir du cas simple d'une frontière « ethnique » (Guro-Dyula et Dyula-Senufo), les facteurs de déstabilisation sociale (et de dynamisme des échanges) contenus dans les échanges inter-sociétaux. Ces facteurs sont multipliés *pour une même société* par la diversité des sources d'échanges avec *toutes* les sociétés qui l'entourent. De façon complémentaire, j'avais suggéré (1978) les conséquences sur les formes d'accumulation des stratégies de substitution entre échanges internes et échanges extérieurs (comme pour l'or chez les Baule). Il convient donc de formaliser, pour chaque société, l'« ensemble cohérent de biens » qui la caractérise à un moment de son histoire (ensemble indépendant de la « division géographique » pré-donnée, comme le révèle la comparaison des sociétés forestières ivoiriennes) et les implications internes des transferts de biens entre sociétés.
- Les échanges, en tant que transfert et réalisation de surproduit (de surtravail), ne sont pas seulement juxtaposés aux procès de production, ni uniquement déterminés par eux. Ils sont partie intégrante des procès de production, en tant que forme particulière de valorisation de la production (simultanément à la consommation et à la thésaurisation et/ou accumulation de produits locaux). Ainsi que le montre P.-P. Rey (1980), le procès de production intègre le procès de travail *et* sa valorisation. A cet égard, l'analyse historique de la colonisation, considérée du point de vue des sociétés africaines, est un excellent révélateur de ces groupes, des rapports sociaux qu'ils sont capables de contrôler et de ceux qui leur échappent.
- La résolution de ces problèmes passe par l'approfondissement de la « loi de la valeur » spécifique aux différentes formations sociales, carac-

térisée par la soumission des différents groupes sociaux à des formes précises mais *fluctuantes* d'extorsion et d'exploitation (Rey 1980). Le débat entre « formalisme » et « substantivisme », et l'opposition entre « économies d'autosubsistance » et sociétés à secteur « capitalistique » suscitent des typologies utiles mais insuffisantes pour constituer une théorie générale des échanges.

RÉFÉRENCES

BOUTILLIER, J.-L.

1971 « La cité marchande de Bouna dans l'ensemble économique ouest-africain pré-colonial », in C. MEILLASSOUX, ed., *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, Londres, Oxford University Press : 240-252.

BRAUDEL, F.

1979 *Le temps du monde (Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, A. Colin, t. 3, 606 p.

CHAUVEAU, J.-P.

1978 « Contribution à la géographie historique de l'or en pays baule (Côte d'Ivoire) », *Journal des Africanistes*, XLVIII (1) : 15-70.

LAUNAY, R.

1978 « Transactional Spheres and Inter-Societal Exchange in Ivory Coast », *Cahiers d'Études africaines*, XVIII (4), 72 : 561-573.

MEILLASSOUX, C., ed.

1971 *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, Londres, OUP, x-444 p. « Introduction » : 3-48/49-86.

MEMEL-FOTÊ, H.

1980 *Le système politique de Ladjoukrou*, Paris, Présence africaine/Dakar-Abidjan, Nouvelles Éditions africaines, 479 p.

REY, P.-P.

1980 *Les concepts de l'anthropologie marxiste. Critique et mise à l'épreuve*, Paris, Université René-Descartes, thèse d'État, 2 vol., 1089 p. multigr.

RODINSON, M.

1966 *Islam et capitalisme*, Paris, Seuil, 302 p.

TERRAY, E.

1974 « Long-Distance Exchange and the Formation of the State : The Case of the Abroon Kingdom of Gyaman », *Economy and Society*, III (3) : 315-345.

WILKS, I.

1961 *The Northern Factor in Ashanti History*, Legon, Institute for African Studies, 40 p.